

MINISTERE DES HYDROCARBURES

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE  
DES HYDROCARBURES**

\*\*\*\*\*

☒ : 2120

☎ : 81.37.40

N° **20-0418** /MHC/DGH-dexp.

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité\*Travail\*Progrès

\*\*\*\*\*

Brazzaville, le **29 AVR. 2020**

**LA DIRECTRICE GENERALE**

**Aux**

Responsables des sociétés soumissionnaires

**POINTE-NOIRE**

**Objet : Appel d'offres relatif à l'attribution du PEX  
Kombi – Likalala – Libondo II (KLL II).**

Mesdames, Messieurs,

L'apparition de premiers cas de malades à coronavirus (COVID-19) dans notre pays et les mesures prises pour endiguer sa propagation, notamment la fermeture des frontières et le confinement, modifient le fonctionnement normal des entreprises publiques et privées en République du Congo.

Le chronogramme de l'appel d'offres relatif au PEX KLL II prévoyait entre autres :

- la consultation des données, les visites de sites et la réception des dossiers de candidatures au plus tard la fin du mois d'avril 2020 ;
- l'évaluation des dossiers des soumissionnaires et la proclamation des résultats dans la première semaine du mois de Mai 2020.

Cependant, les mesures préventives décrétées en République du Congo, à l'instar des autres pays dans le monde, couplées à l'incertitude sur la fin de cette pandémie du COVID-19 n'offrent aucune visibilité pour l'exécution des activités présentées dans le chronogramme susmentionné.

Je suis donc au regret de vous informer de l'annulation de l'appel d'offres lancé en février 2020, pour l'attribution du futur permis d'exploitation Kombi Likalala Libondo II (KLL II).

Que toutes les sociétés ayant retiré le dossier d'appel d'offres, et donc payé les frais y afférents, envoient à l'administration des Hydrocarbures leurs coordonnées bancaires afin que ces frais leurs soient re-crédités moins les charges bancaires.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées. /-



**Teresa GOMA.-**